# Compte rendu de la CAPD du mardi 23 mai 2017

Une CAPD s'est tenue ce jour. L'ordre du jour était le suivant :

- 1ère phase du mouvement
- Demi-postes à profil
- Allègements de service
- Stage de préparation CAPPEI
- Questions diverses

Suite aux déclarations liminaires des organisations syndicales, dont celle du SE-UNSA que vous pouvez retrouver **ici**, monsieur Dècle (IA par intérim) a apporté les réponses suivantes :

- **CP à 12 élèves** : Une enquête a été menée dans les services au regard de la demande faite par le Ministère. A l'heure actuelle, aucun texte n'est paru. Les collègues nommés sur le dispositif PDMQDC le sont à titre définitif. Si un texte paraît pour la mise en place des CP à 12 élèves, alors pourrait se poser le problème des locaux.
- **Les rythmes scolaires** : La réglementation actuelle n'a toujours pas été modifiée, donc les rythmes scolaires à 4 jours et demi continuent à s'appliquer. En conséquence, il parait inutile de mettre à l'ordre du jour du 3ème conseil d'école une modification des rythmes scolaires à la rentrée prochaine (semaine de 4 jours).
  Pour rappel, la date du 12 juin ne concerne que la remontée des éventuelles modifications d'horaires afin que ceux-ci soient présentés et votés au prochain CDEN du 5 juillet.
- **Ulis école et « école et cinéma »** : Madame Maire a rappelé que l'Ulis est un dispositif et non une classe donc il est impossible de s'inscrire à « Ecole et cinéma » en tant que tel. Les collègues ULIS doivent bâtir un projet en commun avec les collègues des classes ordinaires pour pouvoir s'inscrire. Toutefois, ils peuvent néanmoins participer au pré-visionnage des films.
- **CAPPEI** : Une étude attentive des besoins dans le département a été menée. La contrainte budgétaire est grande puisque la formation se fera en deux temps et qu'elle sera aussi coûteuse que le CAPA-SH.
- **CPC** : Mme Le recteur a été alertée quant à la situation vécue par les collègues CPC (12 postes encore vacants suite à la première phase du mouvement).
- **FSR** : Comme l'an passé, leur nomination sera effective lors de la CAPD du 6 juillet. Néanmoins, ils seront mis au courant le 3 juillet lors de la réunion avec l'administration. Le 1er jury de titularisation se tiendra le 22 juin. Les collègues non titularisés lors de ce 1er jury auront des entretiens les 3 et 4 juillet. La délibération finale est prévue pour le 4 juillet après-midi. Les derniers résultats devraient être communiqués le 12 juillet au plus tard. Donc, leur affectation sera connue lors de la CAPD se tenant fin août.
- **Temps partiels** : Chaque IEN recevra les collègues pour lesquels la demande de temps

partiel a été refusée. Néanmoins, ils peuvent dès à présent envoyer par mél à la DPE6 et à leur IEN de circonscription leur recours gracieux.

**PREMIÈRE PHASE DU MOUVEMENT** :

- 873 participants
- Nombre de participants qui ont muté : 41,81% (soit 365 collègues)
- 343 collègues sans poste : 33,29%

**DEMI-POSTES A PROFIL** : Tous les demi-postes à profil coordonnateurs REP sont pourvus ainsi que le demi-poste à profil à la Maison d'arrêt d'Amiens.

**ALLÈGEMENTS DE SERVICE** : Sur les 18 demandes faites, 12 ont reçu un avis favorable.

**EXEATS** : 7 demandes acceptées pour rapprochement de conjoint ainsi que 7 demandes pour convenances personnelles, soit 14 demandes sur 22. Lors de la CAPD du 1er juin seront examinées les demandes d'exeat pour les stagiaires.

**DÉPARTS EN STAGE DE PRÉPARATION CAPPEI** : sur 16 demandes , 6 départs en formation CAPPEI ont été actés

- 4 départs en ULIS
- 2 départs en SEGPA

Les critères retenus sont les suivants :

- 1er critère : les collègues déjà en ASH
- 2ème critère : AGS
- 3ème critère : besoin du département

Au regard de ces critères, l'administration n'a pas priorisé le départ en formation CAPPEI pour les RASED.

**PSYCHOLOGUES SCOLAIRES** : Nouveau rappel de monsieur Dècle. A ce jour, seuls 4 réponses sont parvenues à l'administration. **Il est à noter qu'une non réponse engendrera un retard de traitement !**